

LIVRET D'ACCUEIL EHPAD



HÔPITAL DES 5 VALLÉES
75 rue du petit Himbaumont
88420 MOYENMOUTIER

Bienvenue

VOTRE ACCUEIL AU SEIN DU HAMEAU DES 5 VALLÉES

Ce livret est un guide pratique destiné à vous informer sur votre nouveau lieu de vie.

Nous vous souhaitons la bienvenue, et nous nous efforcerons à chaque instant de rendre votre séjour, votre espace de vie le plus agréable possible.

Le Directeur et l'ensemble des professionnels de l'établissement unissent leur engagement et leurs compétences pour veiller sur vous à chaque instant.

Vous êtes à présent un résident et l'ensemble du personnel médical, infirmier, social, hôtelier et administratif est à votre disposition.

N'hésitez pas à nous questionner, nous sommes là pour vous accompagner au quotidien.

■ MIEUX NOUS CONNAITRE

Le Hameau des 5 Vallées de Moyenmoutier est un des établissements du Centre Hospitalier Intercommunal des Hôpitaux du Massif des Vosges (CHI HMV)*.

Il est né du regroupement des Hôpitaux de Raon l'Étape et de Senones sur un site unique, ici à Moyenmoutier.

Il a ouvert ses portes en mars 2022 et a été inauguré le 20 juin 2022.

Il dispose de 285 places : 50 dédiées au secteur sanitaire et 235 à l'EHPAD.

L'offre de soins est aussi complétée par un service de soins infirmiers de 78 places, et un accueil de jour de 6 places associé à un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA).

Le bâti d'une superficie de plus de 15 000 m² est réparti sur 3 niveaux. Il respecte la norme thermique 2012 ainsi que tous les critères d'accessibilité pour tout type de handicap.

Un sas d'entrée donne sur une place commune rappelant une place de village à partir de laquelle il est possible de se rendre facilement dans toutes les zones de l'établissement.

Cette place est un espace de vie pour les résidents et est aménagée de manière conviviale et accueillante pour les visiteurs. On y trouve entre autres un salon de coiffure et de soins esthétiques, une salle d'animation et de spectacle...

Chaque secteur de 28 lits est constitué de deux unités de 14 chambres bénéficiant chacune d'une salle à manger avec un espace extérieur (terrasse ou balcon) et d'un salon des familles.

LES DIFFERENTS SECTEURS

Les unités d'hébergement sont identifiées par une couleur qui détermine l'étage et par un nom d'arbre associé au pictogramme de sa feuille pour les secteurs.

- Ainsi le rez-de-chaussée est à dominante bleue et on y trouve les secteurs du Hêtre, du Chêne et du Houx, il inclut également les locaux du PASA et de l'accueil de jour
- Le premier étage à dominante rouge comprend les secteurs du Châtaignier, de l'Erable et du Sorbier
- Le second étage à dominante verte comprend les secteurs de l'Aulne, de l'Aubépine et du Bouleau.

** Le CHI HMV a été créé au 1er janvier 2022 par la fusion des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, de l'Établissement de Santé de Fraize / Foucharupt et du CHI des 5 Vallées de Moyenmoutier.*

L'ADMISSION AU SEIN DE NOTRE ETABLISSEMENT

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation) dont le degré de dépendance a été évalué de 1 à 6 par la grille nationale AGGIR.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.).

Situé dans un environnement agréable, à l'entrée de la ville de Moyennoutier il offre un cadre chaleureux et humain aux personnes qui y séjournent et dispose d'un accès routier, ferroviaire et cycliste pour les familles.

L'ACCUEIL ET L'ADMINISTRATION

Le service d'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8 h30 à 17 heures.

C'est le point de passage des formalités, mais aussi un lieu d'assistance pour tous les aspects de la vie courante au sein de l'établissement.

La constitution du dossier

Un dossier d'hébergement doit être constitué avant l'entrée. Le formulaire national de demande d'admission peut vous être remis sur simple demande à l'accueil administratif ou être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461>.

L'admission est proposée par la commission d'admission de l'établissement après la constitution du dossier administratif comprenant :

- formulaire national de demande d'admission ainsi que le nom du médecin traitant
- pièces d'identité (livret de famille, carte d'identité, extrait d'acte de naissance...),
- carte d'immatriculation à une caisse d'assurance maladie et adhérent à un organisme mutualiste le cas échéant,
- justificatifs des ressources et des biens (titre de pensions, avis d'imposition),
- identité, adresses et numéros de téléphone des personnes à prévenir,
- formulaire de désignation de la personne de confiance,
- copie du jugement du tribunal administratif (en cas de mise sous curatelle, sous tutelle ou sous sauvegarde de justice),
- copie de l'assurance responsabilité civile personnelle.

L'admission est prononcée par le directeur.

A votre entrée, le règlement de fonctionnement de l'établissement et le contrat de séjour vous sont remis en même temps que ce Livret d'accueil.

Ce dernier, une fois signé, lie le résident et l'établissement.

■ PRISE EN CHARGE MEDICALE ET SOIGNANTE

En EHPAD

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant et de votre kinésithérapeute. Un médecin coordonnateur et l'équipe soignante assurent la gestion des soins pour les résidents ayant besoin d'une surveillance régulière.

En PASA

Un pôle d'activités et de soins adaptés peut vous accueillir en fonction de votre état de santé après une évaluation pluriprofessionnelle.

■ UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE VOUS ACCOMPAGNE

Une équipe pluridisciplinaire vous accompagne tout au long de votre séjour. Elle est composée d'une :

- Equipe soignante managée par nos cadres de santé : aide-soignant(e), aide-médicopsychologique, assistant(e) de soins en gériatrie, infirmier(e), ergothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, enseignant en activité physique adaptée, médecin.
- Equipe hôtelière : Intendante, agent de service hospitalier, lingère, cuisinier (e).
- Equipe technique et logistique
- Equipe d'animation

Ainsi que l'intervention à votre demande de : Assistante sociale, mandataire judiciaire.

■ SEJOUR ET VIE PRATIQUE

Les chambres

L'établissement met à votre disposition une chambre individuelle partiellement meublée, comprenant : un lit, un chevet, une chaise, un fauteuil de repos, une table adaptable si besoin, un téléphone.

Chaque chambre est également équipée de placards et d'un système d'appel. Toutes les chambres sont dotées d'un cabinet de toilette et d'une salle de bains avec douche.

Vous avez la possibilité de compléter le mobilier par du petit mobilier personnel, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. Vous êtes invité à personnaliser votre environnement

Le linge et les produits de toilette

Le linge de maison (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni et entretenu par l'établissement.

Il est demandé dès l'entrée, un trousseau de linge personnel dont l'inventaire est réalisé avec l'établissement par la famille. L'entretien du linge personnel délicat et fragile et les travaux de couture restent à la charge du résident ou de sa famille.

Le marquage du linge est réalisé par l'Etablissement.

La distribution du linge propre est assurée par les lingères et/ou les agents de service dans la chambre des résidents.

Les produits d'hygiène tels que le savon, le shampoing, les rasoirs, produits de rasage, le parfum, le dentifrice ou tout autre produit pour le nettoyage des appareils dentaires, brosse à dent, etc... sont à la charge des résidents et doivent être fournis régulièrement.

La télévision - le téléphone

Toutes les chambres sont équipées de prise téléphonique, de prise de téléviseur et d'un système d'appel malade.

Il vous est possible d'apporter votre téléviseur personnel, des salons TV sont à votre disposition.

Concernant la gestion du téléphone, une note explicative vous sera remise lors de votre entrée.

Les repas

Le service de restauration vous propose des repas équilibrés et variés, élaborés par notre service diététique, avec une attention particulière à vos préférences et à votre gout. Les repas sont pris en salle à manger dans chaque unité sauf si votre état de santé justifie qu'ils soient pris en chambre.

Vous pouvez inviter les personnes de votre choix au déjeuner et au dîner. Des salons de famille sont prévus à cet effet.

Le service doit être informé 72 heures à l'avance. Le prix du repas est fixé par le Conseil de surveillance et communiqué aux intéressés chaque année.

Les horaires :

- Le petit déjeuner à partir de 7h00 jusqu'à 9h00
- Le déjeuner entre 12h00 et 13h00
- La collation entre 15h00 et 16h00
- Le dîner entre 18h30 et 19h30

■ QUALITE DE VIE

L'animation

L'animation est l'affaire de tous, personnel et famille.

Elle est coordonnée par nos animatrices et d'une équipe de bénévoles.

Un planning mensuel des activités est affiché dans les ascenseurs et dans différents points de l'établissement.

Nous sommes partie prenante de la vie de la ville et du territoire : rencontres intergénérationnelles avec les écoles, échanges avec les établissements accueillant des personnes âgées de la Déodatie, sorties grâce au minibus, mais aussi avec les clubs et associations.

Un espace bien-être

Un salon de coiffure est installé au rez-de-chaussée où une prestation coiffure payante est à votre disposition.

Un(e) pédicure de votre choix est à votre disposition sur rendez-vous.

Le courrier - le journal

Le courrier et les journaux sont distribués chaque matin.

Les visites

Vous êtes chez vous : vous pouvez recevoir votre famille ou vos proches, soit dans les locaux communs, soit dans votre chambre. Ces visites peuvent se dérouler aux heures qui vous conviennent, à condition de ne gêner ni le fonctionnement de l'unité ni les autres résidents.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement est fermé au public de 18h00 à 10h00 le lendemain.

Les sorties

Chacun est libre de s'absenter, week-end, vacances ... après avoir prévenu l'infirmier(e) du secteur.

Le culte

Il peut vous être proposé un temps d'amitié, d'échange, d'écoute, de réconfort, d'accompagnement dans le respect de vos convictions et de vos croyances.

Un formulaire est à votre disposition à l'accueil avec les coordonnées des représentants des différents cultes.

■ LA SECURITE

Le Directeur est chargé de veiller à la sécurité des biens et des personnes, au sein de la structure.

De ce fait, il vous est demandé de vous conformer aux règles en vigueur en matière de sécurité incendie, qui impliquent notamment de vous abstenir de fumer dans les locaux communs et les chambres.